

# Revitaliser l'habitat minier



PECQUENCOURT

Ancienne cité minière, Pecquencourt (6 300 habitants) s'est engagée dans une démarche qui lui vaut d'être considérée comme ville pilote, en signant la première convention de rénovation urbaine, pour revitaliser l'habitat minier.

Cité Camus, la démolition des 136 logements de type "Camus Hauts" (préfabriqués des années 1950) va permettre la construction de 115 logements locatifs ou en accession. Cité Nouvelle, 173 logements individuels miniers (Cité Jardin - patrimoine de SOGINORPA) sont en cours de rénovation.

Trente-six feront l'objet d'un regroupement (soit 18 nouveaux logements) tandis que les opérations de résidentialisation porteront sur 191 logements. La voirie va être mise aux normes et les espaces publics requalifiés.

## CHIFFRES CLÉS

- Programmation logement :
    - 136 démolitions
    - 115 constructions neuves
    - 173 réhabilitations
    - 36 regroupements (soit 18 logements créés)
  - Coût total des travaux : 30 millions d'euros
  - Participation régionale prévisionnelle : 1,2 million d'euros
- La Région intervient sur les études préalables, la démolition de l'ensemble des logements miniers, sur l'aménagement des espaces publics, la construction ou l'aménagement des équipements.



# Sous le signe du développement durable

Les habitants de la Cité Nouvelle seront associés à la concertation sur les projets d'espaces publics, à rénover ou à créer, selon leurs usages.

Dans le même quartier ainsi qu'à la résidence du Nouveau Monde, a été adopté un système original permettant l'infiltration des eaux de pluie

sur place ou leur évacuation vers des bassins enherbés, pour ne plus les rejeter dans le réseau d'assainissement. L'Espace Bouliez est aménagé en porte d'entrée des anciennes cités minières, en continuité avec le centre-ville proche. On y favorise les circulations piétonnes et l'accès à la Maison de la petite enfance. Une liaison verte va être établie le long de l'Ecaillon.

## Un habitat de qualité

Le volet habitat du projet et les préoccupations environnementales durables :

- Orientation des logements Nord-Sud afin de bénéficier d'un maximum d'éclairage naturel des pièces à vivre et grande volumétrie notamment du séjour.
- Gestion des eaux pluviales de toiture à la parcelle (noues en fond de jardin).
- Haies paysagères pour lutter contre les vents dominants.
- Ossature bois (y compris pour les planchers) des logements.
- Trois modèles de logements différents pour comparer dans le temps les dépenses énergétiques (modèle de base, modèle solaire avec capteurs pour le chauffe-eau, modèle double flux avec VMC récupérant la chaleur dans l'air).
- Logements adaptés pour personnes à mobilité réduite.

